

# Procès-verbal du **CONSEIL MUNICIPAL** du 06 Novembre 2014

**Présents** : ASTRIC Marc / ARTIS Régis / AT Georges / CALASTRENG Jacqueline / FEDOU Nicolas / FLAGEL Magali / GRATIAS Valérie / JOINC Magaly / MAHOUT Vincent / MELENDO Rose-Marie / OULIE Joël / SIMONNIN Claudie / TAPPARO Fabienne / VIEULLES Gilles.

**Absente excusée (avec procuration)** : TAULEIGNE Nathalie

**Secrétaire de séance** : SIMONNIN Claudie

\*\*\* \*\*

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

## I. Demande de subvention au Conseil Général pour l'achat d'un lave-vaisselle à la cantine

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle pour la cantine scolaire.

Cette acquisition a été évaluée par devis à la somme de 4.463.78 € HT (5.356.54 € TTC).

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande de subvention qui pourrait être effectuée auprès du Conseil Général.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à demander la subvention la plus élevée possible au Conseil Général, et le charge de constituer le dossier afférent.

Pour : 15      contre : 0      abstention : 0

## II. Demande de subvention au Conseil Général pour l'achat d'équipement pour l'espace de jeux communal

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il conviendra de renouveler les équipements devenus obsolètes de l'espace de jeux communal.

L'acquisition de deux jeux a été évaluée par devis à la somme de 2.717.6 € HT (3.261.22 € TTC).

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande de subvention qui pourrait être effectuée auprès du Conseil Général.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à demander la subvention la plus élevée possible au Conseil Général, et le charge de constituer le dossier afférent.

Pour : 15      contre : 0      abstention : 0

## III. Taxe d'aménagement : renouvellement au taux de 5%

Monsieur le Maire indique que, pour financer les équipements publics de la commune, la taxe locale d'aménagement, remplaçant la taxe locale d'équipement (TLE), a été créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles que, notamment la participation pour voirie et réseaux (PVR),

Vu le conseil municipal du 11 octobre 2011 décidant d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 5%,  
Le Conseil Municipal décide :

1. De maintenir sur l'ensemble du territoire de VILLENouvelle la Taxe d'Aménagement au taux de 5 %.
2. De n'appliquer aucune exonération.
3. De supprimer la durée de validité de 3 ans afin que le taux de 5% soit maintenu par tacite reconduction

Pour : 15      contre : 0      abstention : 0

#### IV. Personnel communal : avancement de grade

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et de l'évolution de carrière des agents municipaux, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe et la suppression du poste de poste d'adjoint technique 2<sup>o</sup> classe détenu par l'agent bénéficiaire de l'avancement de grade.

Après avoir entendu monsieur le Maire, après avis du Comité Technique rendu le 14 octobre 2014 et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**DECIDE :**

- La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 (d'un emploi permanent à temps non complet (31 heures hebdomadaires) de d'agent technique de 2<sup>ème</sup> classe
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (31 heures hebdomadaires) d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

**PRECISE :**

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Pour : 15      contre : 0      abstention : 0

#### VI. Questions diverses

**1/ Organisation TELETHON et MARCHE DE NOËL :** téléthon organisé sur deux jours les 5 et 6 décembre 2014 avec la participation des associations de la commune ; organisation d'un marché de Noël sous la Halle le 06/12/2014 toute la journée.

**2/ Urbanisme :** - lotissement « Vision Lauragais » situé chemin de St Sernin est en phase de commercialisation par l'aménageur Les Parcs.

- Dépôt d'un permis d'aménager « Les jardins de Marie » de 5 lots situés chemin du Fangas.

- Prochainement dépôt du permis d'aménager « Le Souleilla ».

**3/ Travaux :**

♦ Ecole maternelle : aménagement parking école terminé ; sécuriser la sortie « école » : circulation interdite « rue des Moulins » sauf riverains à compter du 05/01/2015.

**4/ Bibliothèque :** suite aux conseils des agents de la médiathèque départementale, un réaménagement de notre bibliothèque a été réalisé.

**5/ Cap Lauragais :**

♦ Centre de loisirs intercommunal : début des travaux 1<sup>er</sup> semestre 2015.

♦ Collecte des ordures ménagères : incivisme ➤ Problèmes de sacs poubelles déposés dans la rue non dans les conteneurs.

Fin de la séance à 20h55